

MODALITES DU BREVET DE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

« L'épreuve se compose de deux parties :

- une première partie, d'une durée de deux heures, porte sur le programme de mathématiques. (...)
- **une seconde partie, d'une durée d'une heure, porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.**

Pour chaque session de l'examen, le choix des deux disciplines concernées est opéré par la commission nationale d'élaboration des sujets. (...)

Le sujet se compose, pour chaque discipline, d'un ou plusieurs exercices d'une durée de trente minutes répartis en deux sous-parties. (...)

L'épreuve est construite afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- > **Donc le programme du cycle 4 !**
- à pratiquer différents langages (textuel, symbolique, algébrique, schématique, graphique) pour observer, raisonner, argumenter et communiquer ;
- à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées »
- > **Donc les savoir-faire travaillés !**